



TRÈS BIEN

À l'attention de Florence LUSTMAN  
Présidente

France Assureurs  
26 boulevard Haussmann  
75009 PARIS

A Paris, le 21 août 2023

Madame la Présidente,

NATHALIE DELATTRE

DIDIER PARIS

SENATRICE DE LA GIRONDE &  
VICE-PRESIDENTE DU SENAT

DEPUTE DE LA  
COTE-D'OR

COPRESIDENTS DE  
L'ASSOCIATION NATIONALE  
DES ELUS DE  
LA VIGNE ET DU VIN

Nous souhaitons vous faire part de notre incompréhension face au refus des assureurs français que vous représentez de toute prise en charge des dégâts viticoles provoqués par le mildiou dans le cadre des contrats MultiRisques Climatiques (MRC) au titre des aléas exceptionnels causés par l'excès d'humidité.

Comme vous le savez, de nombreux vignobles sont, cette année, victimes d'une exceptionnelle vague de mildiou contre laquelle les vignerons sont particulièrement démunis compte tenu des conditions climatiques et des limitations légales par traitements phytosanitaires. Les dégâts sont importants, atteignant 90 à 100% sur les parcelles les plus touchées.

Face à cette situation, les élus des territoires viticoles réunis au sein de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) se sont joints aux organisations de la filière viticole pour demander, au début du mois de juillet, la prise en charge des dégâts causés par cette vague de mildiou au titre des contrats d'assurance MRC souscrits grâce à la réforme du dispositif de gestion des risques entrée en vigueur en 2023. Cette décision devait permettre aux vignerons assurés, dont la récolte est en grande partie détruite, de résister à cette mauvaise année, et de constituer un signal fort d'encouragement à souscrire à ce nouveau dispositif.

Nous ne pouvons donc que regretter la décision prise par les assureurs français de se limiter à cette interprétation restrictive du cahier des charges des contrats de l'assurance MRC, qui, au-delà de la situation dans laquelle elle place les viticulteurs mis en difficulté par le mildiou, va porter un véritable coup d'arrêt au développement de l'assurance récolte dans sa nouvelle formule. Par ailleurs, nous constatons qu'aucune société d'assurance n'est revenue vers les viticulteurs pour proposer un allègement des versements alors même que le risque est désormais statistiquement très faible au regard de la récolte à venir.



Les élus de l'ANEV sont particulièrement courroucés par cette décision qui intervient après des années de travail pour aboutir à ce dispositif universel à trois étages visant à soutenir le développement de l'assurance et améliorer son taux de pénétration dans les secteurs agricoles où il était trop bas. Cela remet en question l'ensemble du travail réalisé en partenariat avec les sociétés d'assurance et le gouvernement.

Dans certaines régions, les viticulteurs traversent une crise comme ils n'en avaient pas connu depuis des décennies. Dans un tel contexte, le développement de l'assurance récolte était une priorité pour assurer la viabilité des exploitations viticoles.

Au-delà de l'impact financier qu'elle aura sur les viticulteurs directement concernés, votre décision nous paraît dangereuse pour nos territoires, au sein desquels la viticulture est bien souvent la principale, et parfois la seule, activité. Ce sont plus de 500 000 emplois non-délocalisables et plus de 15 milliards d'euros d'excédent commercial, une culture, un patrimoine, et surtout, des dizaines de milliers d'exploitations familiales qui sculptent nos paysages et font vivre nos régions depuis des décennies. Le Président de la République lui-même a rappelé la gravité de cette situation lors de sa prise de parole du 21 juillet dernier.

Face aux risques qu'elle fait peser sur la vie sociale et économique de nos territoires, nous vous enjoignons de revoir votre décision afin que les dégâts viticoles provoqués par le mildiou puissent être pris en charge dans le cadre des contrats MRC au titre des aléas exceptionnels causés par l'excès d'humidité.

Nous comptons sur votre responsabilité et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Bien à Vous.



Nathalie DELATTRE

Bien cordialement



Didier PARIS